



Département de l'OISE
Arrondissement de COMPIEGNE
Canton de NOYON
COMMUNE de CAISNES

NBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : **15**
présents : **14**
votants : **15**

DATE de CONVOCATION :
22/04/2026

DATE D'AFFICHAGE :
29/04/2026

Délibération n°:
2026 04 27 5

Le maire certifie, en application de l'article L2131-1 du CGCT, que le présent acte est rendu exécutoire le

.....
date de son dépôt en Sous-Préfecture de Compiègne au titre du contrôle de légalité.

EXTRAIT du REGISTRE des D
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

OBJET : RESTAURATION DU TOIT DE L'ABRIBUS PLACE MISS THOMPSON

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CAISNES convoqué le 22/04/26 s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Claude HERIOT, maire.

Etaient présents : Audrey BERTHEMET, Didier CHRISTOPHE, Stéphanie DI CREDICO, Véronique DENIZART, Nicole FABRYKA, Jean-Pierre GRIS, Bruno GONCALVES, Martine HAYAMMES, Jean HELWASER, Alain JANSSEN, Marie-Claude HERIOT, Antoine KULA, Jean-Luc PERRIN, Roger RAMELET, formant la majorité des membres en exercice

Excusée : Lucie BRUNEL, Pouvoir donné à Véronique DENIZART

Martine HAYAMMES a été élue secrétaire de séance.

M

me la maire explique aux membres du conseil municipal que le toit de l'abribus situé place Miss Thompson risque de s'effondrer, un étaieement a déjà été posé et va être renforcé.

Des demandes de devis pour la reconstruction à l'identique du toit sont en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord à Mme le maire pour les travaux de réparation, pour retenir l'entreprise qui sera la mieux disante, le coût sera imputé au chapitre 21 des investissements (immobilisations corporelles).



*Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Fait et délibéré en séance. Pour copie certifiée conforme
A Caisnes le 29/04/2026
Le Maire, Marie-Claude HERIOT*

